

Links Ecologisch Forum (LEF)

Radicaal Groen Linkse Partijoverstijgende Beweging

Forum Gauche Ecologie (FGE)

Mouvement Radical Rouge et Vert, au-delà des Partis

➡ Sur le chemin d'une organisation syndicale régionale arabe

Geplaatst op woensdag 05 juni 2013 |

SHARE

4 juin 2013 : Réunis à Amman (Jordanie) ces 30 et 31 mai, les organisations syndicales arabes affiliées et associées à la CSI ont pris la décision d'entamer le processus de création d'une organisation syndicale régionale arabe, dans le cadre de la CSI.

Afin de répondre plus efficacement aux aspirations politiques et sociales légitimes exprimées par les révolutions survenues dans la région arabe, les organisations fondatrices de ce mouvement syndical arabe démocratique et indépendant ont adopté à cet effet une chartre qui rappelle les principes fondamentaux d'action et définit les objectifs de travail.

Le combat pour les libertés, la justice sociale et l'égalité, et la lutte contre l'oppression, l'exploitation, la pauvreté et les discriminations sont au cœur de la raison d'être du mouvement syndical arabe démocratique et indépendant. Basé sur le rejet de toute forme de colonialisme, racisme, confessionnalisme et terrorisme, le mouvement syndical arabe démocratique et indépendant veut unir toutes ses forces pour lutter pour les libertés syndicales, pour l'établissement d'un véritable dialogue social dans les pays arabes, pour la création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes, ainsi que pour la défense des droits des travailleurs migrants et des travailleurs de l'économie informelle. Le combat pour les droits des femmes particulièrement bafoués dans la région arabe et pour une participation des femmes plus équitable au sein des organisations syndicales est également une priorité fondamentale à l'agenda du mouvement syndical arabe démocratique et indépendant.

Les organisations fondatrices ont adopté un règlement intérieur provisoire et ont confié au représentant du secrétariat général de la CSI présent à la réunion d'Amman la responsabilité de soumettre les documents adoptés au prochain Conseil général de la CSI.